



## SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES

Commune adhérente depuis 1997

Le Verdon, c'est une rivière qui parcourt 165 km et traverse le territoire à la manière d'une épine dorsale. Elle est source d'énergie et réservoir d'eau, et se prête aux activités de loisir, avec ses eaux vives, ses gorges et ses grands lacs. C'est aussi une mosaïque de paysages et de cultures, entre Alpes et Méditerranée. Un livre ouvert sur la géologie et la biodiversité. Une terre agricole, où poussent la lavande, le blé et l'olivier, qui porte l'empreinte d'un pastoralisme bien vivant. Une terre d'histoire, qui résume 500 000 ans d'une présence humaine inventive. Et une terre attractive, qui bénéficie d'une vraie renommée touristique.

### UN TERRITOIRE REMARQUABLE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire d'exception, reconnu pour la qualité de ses patrimoines et de ses paysages. C'est aussi un territoire rural à l'équilibre fragile, qui a besoin d'être préservé. Mais il n'a rien d'un sanctuaire : c'est un lieu qui vit et se développe, dans un rapport harmonieux entre l'homme et la nature.

### UNE SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un projet collectif et solidaire. Un projet de développement responsable, construit par les élus, les habitants et les associations, pour préserver les atouts de leur territoire et le transmettre aux générations futures. Il implique la Région (qui est à l'origine de sa création) et les départements : ensemble, ils assurent la gestion et le développement du territoire dans le respect de ses objectifs. Et il s'appuie sur les 46 communes qui ont choisi d'y adhérer, à travers des actions concrètes et ciblées.

### UNE RECONNAISSANCE NATIONALE

Le Parc naturel régional du Verdon, c'est un territoire labellisé. Évalué selon des critères très précis et classé par décret du Premier ministre, il bénéficie d'une reconnaissance nationale pour la valeur de ses patrimoines et la qualité de son projet. Il profite d'une image attractive et porteuse de valeurs, garantie d'un cadre de vie de qualité et d'un modèle de développement innovant et respectueux des hommes et de l'environnement.

### LE PARC EN CHIFFRES

192 000 hectares

35 000 habitants

46 communes

1 région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur

2 départements  
Alpes-de-Haute-Provence  
et Var



### LES PARCS EN FRANCE

La France compte 54 Parcs naturels régionaux (dont 9 en région Provence-Alpes-Côte d'Azur). Ils représentent 15 % du territoire français, plus de 4400 communes et près de 4,1 millions d'habitants.

## QU'EST-CE QU'UNE CHARTE ?

Résultat d'une large concertation entre les acteurs du territoire, la charte est le document qui concrétise les objectifs du Parc et les moyens qu'il se donne. C'est un contrat signé par les communes, les communautés de communes, les départements et la Région, par lequel chacun s'engage à respecter les mesures qui y sont détaillées. Elle est approuvée par l'État, pour une durée maximale de 15 ans.

Classée pour la première fois en 1997, la charte du Parc fera l'objet d'un renouvellement en 2023.

## QUELS SONT LES OUTILS DU PARC ?

Réunis au sein du syndicat mixte, ce sont les élus des communes, de la Région et des départements qui mettent en œuvre la politique du Parc. Ils décident des actions à entreprendre en s'appuyant sur des instances de propositions (commissions, conseil de développement et conseil scientifique), et en confient la réalisation aux équipes techniques du Parc.

Les moyens financiers dont ils disposent proviennent à la fois des cotisations des membres, et des subventions qu'ils obtiennent pour leurs projets.



## LES MISSIONS DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

**1. Connaître, préserver et valoriser les patrimoines :** le Parc possède de multiples richesses (naturelles, culturelles, paysagères, archéologiques...) qu'il a fallu étudier et inventorier pour mieux les protéger.

*Le + Parc : animer des inventaires citoyens, mobiliser des réseaux de spécialistes, proposer des chantiers participatifs.*

**2. Assurer la gestion et l'utilisation équitable de l'eau :** indispensable à la nature, à l'alimentation et à l'irrigation, source d'électricité, terrain de jeu des sportifs et des pêcheurs... l'eau est un enjeu majeur qui exige de concilier de nombreux usages.

*Le + Parc : réunir les acteurs autour d'une même table pour agir en concertation, être un interlocuteur de poids dans la négociation des contrats et des financements.*

**3. Préserver la diversité du tissu économique, structurer et valoriser les activités emblématiques :** l'agriculture et le tourisme sont deux activités motrices pour le territoire. Le Parc agit donc pour préserver le foncier agricole. Il accompagne les éleveurs face à la prédation du loup. Il encourage la diversification touristique, et veille à l'entretien et l'amélioration des sites.

*Le + Parc : porter des démarches globales de valorisation et de développement, gérer des conflits d'usage.*

**4. Améliorer l'habitat sans sacrifier la qualité des paysages et les espaces naturels et agricoles :** parce que la manière d'habiter le territoire et de s'y déplacer ont un impact fort, le Parc veille à protéger les spécificités locales du bâti et l'intégrité des paysages, tout en accompagnant l'évolution des besoins de la population.

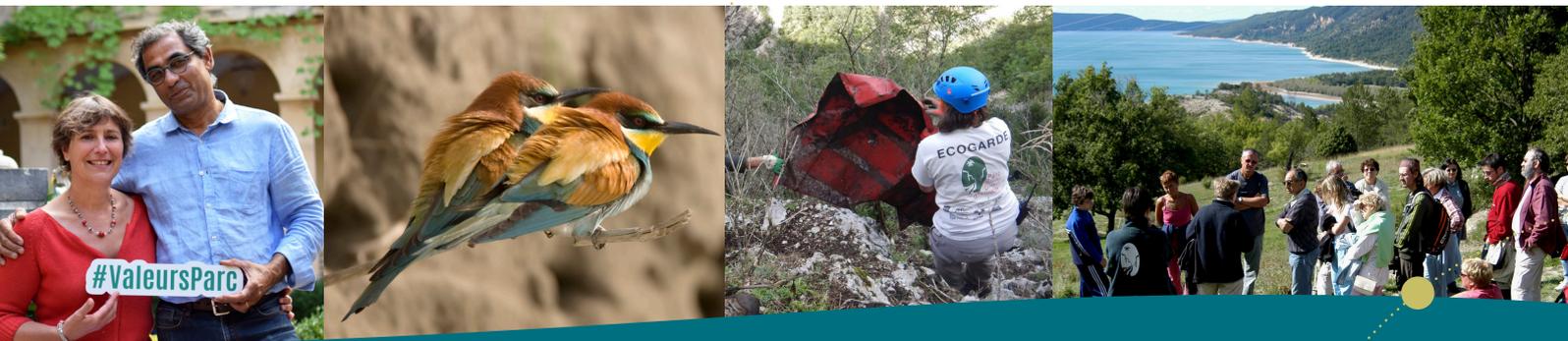
*Le + Parc : assurer un travail de fond pour un résultat garanti sur le long terme.*

**5. Impliquer tous les acteurs dans la gestion du territoire :** une gestion durable et responsable passe par l'implication de tous. À travers des actions concrètes et participatives, des débats, des créations collectives et des animations jeune public... le Parc transcende les frontières et fait travailler ensemble tous les acteurs du territoire.

*Le + Parc : favoriser l'émergence de projets collectifs, monter des actions pédagogiques, assurer un travail de sensibilisation, créer des lieux de réflexion et de débat.*

**6. Accompagner l'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique :** améliorer l'isolation des bâtiments, développer les transports collectifs, encourager les pratiques vertueuses et en expérimenter de nouvelles... le Parc s'implique pour faire face aux nombreux défis qui s'annoncent.

*Le + Parc : porter des projets expérimentaux et innovants, aider au montage technique et financier des projets, mobiliser et responsabiliser les acteurs du territoire.*



## LES MÉTHODES DU PARC

- Il n'a pas de pouvoir réglementaire : on y pratique la concertation.
- Son état d'esprit n'est donc pas de contraindre... mais de convaincre !
- Son rôle n'est pas d'agir seul, mais plutôt d'animer...

- Il mobilise des moyens humains pour accompagner.
- Il cherche des financements qui génèrent des ressources supplémentaires.
- Il lui arrive d'assurer lui-même le portage d'actions globales, quand aucun autre acteur du territoire ne peut les prendre en charge.

# PRINCIPALES ACTIONS RÉALISÉES DE 2008 À 2019



## PATRIMOINES NATUREL, BATI ET PAYSAGER

- Accompagnement et suivi du plan de gestion de la zone humide de la queue de retenue du lac de Castillon (2017) ; appui à la réalisation d'un sentier d'interprétation ;
- Définition d'un plan de gestion du transport solide et des espaces de bon fonctionnement du haut Verdon et de ses principaux affluents ;
- 36 édifices du patrimoine bâti inventoriés et décrits sur la commune et 4 panneaux de valorisation « chemins du patrimoine » installés sur la fontaine, les statues de saint Pierre et saint Paul, le four à pain et le lavoir de Courchons ;
- Conseils et suivi du projet de restauration de l'église de Courchons avec Xavier Boutin ;
- Accompagnement du chantier de restauration des statues de saint Pierre et saint Paul ;
- Échanges pour la restauration de l'église du hameau de Troin, du pont des sept arcades.
- Appui aux travaux de restauration et d'entretien de la végétation des bords du Verdon : 84 km traités par le SIVU depuis 2008 ; financements dans le cadre du contrat de rivière Verdon.



## ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET CULTURE

- Sensibilisation des visiteurs et des usagers des lacs : autocollants et bâches mis à disposition des loueurs et des bases nautiques (sécurité, respect des autres usagers et des sites) ;
- Passage régulier des écogardes en saison estivale, depuis 2002, dont patrouilles équestres avec la gendarmerie : sensibilisation et prévention aux problématiques des sauts, de la navigation, du camping sauvage et de l'emploi du feu ;
- Opération de nettoyage des berges du lac de Castillon ou des berges du Verdon par des groupes de volontaires, notamment les collégiens, appuyés par les écogardes ;

- Accompagnement du projet de valorisation de l'industrie drapière (étude historique, réalisation d'un sentier thématique, panneaux et dépliant) ;
- Organisation de temps d'échanges pour les habitants : organisation des Caminades (fête de la randonnée) du Parc en 2009, balades guidées de la zone humide, interventions du CrieuR du Verdon, visite-conférence sur l'industrie drapière, visite de l'habitat durable en partenariat avec l'association pour la promotion des énergies renouvelables (APPER- basée à St-André)
- Événement *Les figures du Verdon* : sortie et conférence autour d'A. Honnorat et publication d'un numéro spécial de la revue *Verdons* ;
- Prise en charge d'interventions pédagogiques ou de sorties pour l'école primaire (4), le collège (4) sur l'eau et le territoire ;
- Entretiens avec les habitants pour la création du spectacle de *l'Inventaire du Verdon*, et une représentation a été jouée dans la commune ;
- Étude historique et enquêtes ethnologiques sur les relations des habitants à l'eau au prisme des canaux



## AGRICULTURE, TOURISME ET ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

et digues à la confluence de l'Issole et du Verdon ; restitution publique à la minoterie de La Mure-Argens et édition d'un ouvrage en 2019.

- Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) : aide technique et financière pour la rénovation énergétique de la crèche communautaire ;
- Accompagnement de professionnels du tourisme dans le cadre du volet 2 de la Charte européenne du tourisme durable – Aérogloss – Orientation vers la marque Valeurs Parc ;
- Promotion de la randonnée : création de quatre fiches-randonnées sur le sentier de la Route impériale de la promenade des Subis (hameau de Courchons), du Coulet (le Seuil), et de la crête des Serres ; valorisées dans [www.cheminsdesparcs.fr](http://www.cheminsdesparcs.fr), et projet de création d'un GR de Pays – Tour du Verdon autour du lac de Castillon.
- ;Aide au financement de la liaison douce piétonne Saint-André – plage du Plan au travers du programme Espace Valléen du Parc du Verdon et du programme TEPCV ;
- Définition de cotes touristiques du lac de Castillon dans le cadre du SAGE Verdon.



## AMENAGEMENT, URBANISME ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Accompagnement de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon dans l'élaboration de son **plan local d'urbanisme intercommunal** : transmission d'éléments de connaissance sur les patrimoines et les continuités écologiques, participation aux réunions ;
- Accompagnement à l'intégration paysagère de la **signalétique** ;

**Contrat rivière** : aide technique pour la mise en conformité de la station d'épuration avec les objectifs de qualité de l'eau du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) Verdon.

## ET SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DU VERDON

- Cartographie et élaboration de la **trame verte et bleue** (continuités écologiques) et fiches descriptives d'environ 300 zones humides.
- **Inventaires faunistiques** : chevêche d'Athéna, pie-grièche, inventaire des gîtes à petit rhinolophe, apollon, semi-apollon, écrevisse à pattes blanches, chauve-souris...
- Élaboration concertée et approbation d'objectifs de qualité, de préservation des milieux aquatiques et de répartition des usages de l'eau via le **schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE)** ;
- Démarche d'organisation de la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (**GEMAPI**) transférée par les intercommunalités au syndicat mixte du Parc ;
- Mise en place d'un **observatoire photographique des paysages** : 60 prises de vue initiales représentatives des paysages naturels, agricoles, bâtis... et suivi de leur évolution ;
- Programme de **restauration du patrimoine bâti** et de transmission des savoir-faire traditionnels (chaux, plâtre paysan, pierre sèche, calade...) : une 50<sup>aine</sup> d'édifices restaurés ou ayant fait l'objet de prescriptions du Parc, dont 31 restaurés en chantiers participatifs ;
- Mise en place de la **ferme pédagogique de Valx** (maison du Parc) : installation de chevriers et réalisation d'animations pédagogiques (entre 20 et 60 par an) concernant tous les publics (depuis 2015) ;
- Nombreuses **éditions** valorisant les patrimoines, les savoir-faire et les initiatives : 9 courriers scientifiques, *l'Almanach du Verdon*, lettres d'informations du Parc (7) et lettre *Inf'Eau*, guides pratiques/rapports/synthèses d'étude (16), Cahiers de la biodiversité (7) ;
- **Évènements** : Fêtes du Parc (9) ; Congrès des Parcs (1) ; programme d'animation des 20 ans du

Parc ; Caminades du Verdon (2 éditions concernant 9 communes) ; temps forts culturels ; les inventaires citoyens de la biodiversité ; rencontres ou séjours à destination des jeunes en centres de loisirs ; présence du Parc dans les manifestations des communes ;

- Inventaire des **fruitiers anciens** d'intérêt local et étude ethnobotanique sur l'agro-diversité fruitière ; transmission des savoir-faire (création de 68 vergers communaux chez des agriculteurs ou des particuliers, organisation de formations...) ;
- Audit des **consommations d'eau** dans les bâtiments/équipements publics et préconisations pour 8 collectivités volontaires ;
- **Partenariat** avec la société du canal de Provence pour développer une solidarité aval/amont : contribution au financement des projets locaux d'amélioration de la qualité de l'eau (près de 3 millions d'€ en 12 années) ;
- **Promotion des activités touristiques de découverte** des patrimoines : carnet de découverte (11 numéros), cartes touristiques (10 numéros), carte randonnée des gorges du Verdon.
- **Marque valeurs Parc** : attribution de la marque à 50 acteurs touristiques (hébergements, activités de pleine nature) ; formations et valorisation à l'échelle régionale en lien avec le Comité régional du tourisme et les autres Parcs (Mes esca'parcs, portail de l'écotourisme...) ;
- 46 permanences de **conseil architectural et paysager** à destination des porteurs de projet publics et privés sur le territoire du Parc (174 particuliers et 19 communes conseillés).
- Accompagnement des communes volontaires dans une réflexion sur la **maîtrise des loisirs motorisés** (prise d'arrêtés, pose de panneaux...) ;
- Installation d'un **réseau radio** structuré autour de 8 relais permettant de couvrir le territoire et destiné à la **sécurité** et l'alerte secours. Le service est proposé aux agents publics (pompiers, gendarmes, ONF, sécurité civile... et agents communaux adhérents) aux professionnels touristiques d'activités de pleine nature, et aux bergers.

Pour en savoir plus  
[www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

Rejoignez-nous sur Facebook  
[facebook.com/ParcdVerdon](https://facebook.com/ParcdVerdon)

Visionner les vidéos sur  
[youtube.com/parcduverdon](https://youtube.com/parcduverdon)

Écoutez-nous sur Radio Verdon  
91 FM & 96,5 FM

Venez à la Maison du Parc  
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h.  
Domaine de Valx 04360 Moustiers-Sainte-Marie  
Tél. 04 92 74 68 00  
[info@parcduverdon.fr](mailto:info@parcduverdon.fr)